

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Concerne la demande de Monsieur FEDRIGO Claudio pour aménager un stand de tir à balles sis rue du Football, 9 à 7100 HOUDENG-AIMERIES .

Personne à contacter : Mme A. MATERNE.

Le dossier peut être consulté auprès de la Division Permis-Autorisations-Infractions à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au
Le 30/11//2020	Le 07/12/2020	Place Communale, 1 à La Louvière, le 22 décembre à 10 h	Collège Communal de et à 7100 LA LOUVIERE et/ou environnement@lalouviere.be

Le Collège Communal,

Autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, 2§ alinéa 1er, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Selon le plan de secteur de La Louvière-Soignies, adopté par arrêté de l'exécutif régional wallon du 09 juillet 1987, le bien se situe en zone d'habitat.

Le projet est également compris dans le périmètre couvert par le Guide Communal d'Urbanisme modifié d'application depuis le 8 février 1995 qui le situe en unité de transition en ordres continue et ouverts (Aire n° 17).

Le bien est également positionné dans le Schéma de Développement Communal entré en vigueur le 26/02/2005.

Le projet s'écarte du GCU.

L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-1 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1er du Code de l'Environnement.

Suite à la crise sanitaire actuelle (COVID-19), le dossier peut être consulté, uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance par téléphone au 064/27.78.11 et ce, afin de garantir les mesures de sécurité et la distanciation sociale nécessaire.

En dehors des heures de service, uniquement sur rendez-vous un jour en semaine jusqu'à vingt heures ou le samedi matin de 8h30 à 11h30 en téléphonant au moins 24h à l'avance au 064/27.78.11

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Division Permis - Autorisations - Infractions

Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Des explications techniques sur ce projet peuvent être obtenues auprès :

- du Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie – Département des Permis et des Autorisations – Place du Béguinage, 16 - 7000 Mons - 065/32.82.00.
- du Fonctionnaire Délégué du Service Public de Wallonie – DGO4 – Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie - rue de l'Ecluse, 22 – 6000 CHARLEROI – 071/65.48.80.
- du demandeur : M. FEDRIGO – 0475/44.21.52

La Louvière, le 18 août 2020

Le Directeur Général,
R. ANKAERT

Le Bourgmestre,
J. GOBERT